

CONSEIL MUNICIPAL – DELIBÉRATION N°6

SEANCE DU 9 JUIN 2026

L'an deux mille vingt-six, le neuf juin, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Christian PRIMONT, Maire, par suite de convocation en date du premier juin, dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.

Présents : Christian PRIMONT, Sylvie LANCERY, Julien WOJCIESZAK, Annie POEYDOMENGE, Philippe HEROGUELLE, Agnès LEVANT, René HAUTECOEUR, Françoise LOUVEAU, Marie-Pascale CLEMENCEAU, Joël BECOURT, Anne DARRAS, Jean-Pierre SANSON, Virginie BRUNEL, Elodie VANEECKE, Jérémy COCHET, Catherine VANLERBERGHE, Philippe DEBAS, Danielle BRAY, Roger LEMOINE, Hélène KAPUSCIK, Laurent DEBLOCK, Evelyne NACHEL, Michel GLACHET.

Absents excusés : Franck LODER, Jean-Marie VERWAERDE, Pascale FONTAINE, Pierre CATTOEN.

Virginie BRUNEL est désignée secrétaire de séance.

OBJET : RÉMUNÉRATION DU PERSONNEL DES CENTRES DE LOISIRS, CENTRE D'ANIMATION JEUNESSE, SÉJOURS

Il vous sera demandé de délibérer pour la mise à jour de la rémunération des animateurs du centre de loisirs, centre animation jeunesse et séjours au 1^{er} juin 2026 à la suite de la revalorisation du SMIC au 1^{er} juin 2026

RÉMUNÉRATION DU PERSONNEL
DES CENTRES DE LOISIRS, CENTRE ANIMATION JEUNESSE, SÉJOURS
Valeur à compter du 1^{er} juin 2026

FONCTION	BASE BRUTE 1/2 JOURNEE	BASE BRUTE JOURNEE	NUIT CAMPING
DIRECTEUR BADFD, BEATEP, DEEFA ou équivalent BAFD STAGIAIRE	55,01	110,02	33,01
DIRECTEUR BADFD, BEATEP, DEEFA ou équivalent BAFD STAGIAIRE BAFA ou équivalent assurant la direction de moins de 50 enfants	48,68	97,36	29,21
DIRECTEUR ADJOINT BADFD, BEATEP, DEEFA ou équivalent BAFD STAGIAIRE	48,68	97,36	29,21
DIRECTEUR ADJOINT BAFA ou équivalent BAFA STAGIAIRE	44,66	89,32	26,80
ANIMATEUR avec BAFA ou équivalent	39,88	79,75	23,93
ANIMATEUR STAGIAIRE	34,68	69,35	20,81

Pour à l'unanimité

Pour extrait certifié conforme,
 Le Maire,

Christian PRIMONT